

Les diagnostics obligatoires pour la vente

Diagnostic	Description	Nature du logement	Durée de validité
Diagnostic de performances énergétiques (DPE)	Évaluation de la quantité d'énergie consommée, de la performance énergétique, et de l'impact des émissions de gaz à effet de serre	Immeubles bâtis	10 ans
Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	Repérage et mesurage des revêtements comportant du plomb	Immeuble d'habitation construit avant le 1 ^{er} janvier 1949	*Présence de plomb : 1 an *Absence de plomb : illimitée
Diagnostic amiante	Repérage des matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante	Immeuble construit avant le 1 ^{er} juillet 1997	* Présence d'amiante : 3 ans *Absence d'amiante : illimitée (si diagnostic réalisé avant le 1 ^{er} janvier 2013 : nouveau diagnostic à réaliser car élargissement du contrôle)
État des risques naturels, miniers, et technologiques (ERNMT)	Plan de prévention des risques technologiques, plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou zone de sismicité	Immeubles dont la commune est visée par un arrêté préfectoral	6 mois
État de l'installation intérieure d'électricité	Évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes	Immeubles d'habitation dont l'installation a été réalisée depuis plus de 15 ans	3 ans
État de l'installation intérieure de gaz			
Diagnostic termites	État relatif à la présence de termites	Immeubles bâtis dans des zones délimitées par arrêtés préfectoraux	6 mois
Diagnostic d'assainissement non collectif	Document relatif à l'installation d'assainissement non collectif	Immeubles bâtis non raccordés au réseau public	3 ans
Diagnostic mэрule	Information sur la présence d'un risque de mэрule	Immeubles bâtis selon des zones délimitées par arrêtés préfectoraux	Pas de durée
Diagnostic Loi CARREZ	Mesurage de la surface privative habitable	Lots de copropriété à usage d'habitation ou commercial	Illimitée